

Conseil d'arrondissement du 14e  
Séance du 4 novembre 2019

**Vœu de Carine Petit, Amine Bouabbas et des élus de la majorité municipale  
relatif à la réquisition de l'hôtel les Balladins, 35 rue Maurice Ripoche**

Considérant que tout local vide depuis plus de 6 mois dans une ville où il existe une crise grave du logement peut être réquisitionnée selon l'ordonnance de 1945, confirmée par la loi contre les exclusions de 1988.

Considérant que l'ancien Hôtel Les Balladins, sis au 35 rue Maurice Ripoche dans le 14e est principalement composé de 14 studios et que cet établissement est fermé depuis 9 ans ;

Considérant que la Mairie du 14e et la Mairie de Paris ont souhaité entamer des discussions avec les propriétaires sur le devenir du bâtiment ; et que ces derniers n'ont pas voulu y donner suite ;

Considérant que la Mairie du 14<sup>e</sup> et la Mairie de Paris ont voté un premier vœu en janvier 2019 pour demander la réquisition de l'hôtel les Balladins,

Considérant que bien qu'ayant mis fin à l'occupation illégale de l'établissement par un collectif jusqu'en janvier 2015, les propriétaires actuels n'ont pas fait connaître de projets ni de cession ni de réouverture de l'immeuble à court ou moyen terme ; Considérant donc que cette vacance est particulièrement longue et ne se justifie pas.

Considérant l'urgence sociale à la veille de la trêve hivernale, avec plus de 7.000 personnes dans les rues, quasiment autant dans les centres d'urgence et 45.000 familles vivant dans des hôtels sociaux,

Considérant l'importance du besoin en hébergement ou en logement social à Paris et en Ile de France ; Considérant la carence de l'État pour trouver des solutions pour assurer les besoins en matière d'hébergement des personnes migrantes et des familles à la rue ; Il n'est pas acceptable de laisser un immeuble vide au plein cœur de l'arrondissement.

**Sur proposition de Carine Petit, d'Amine Bouabbas et de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 14e demande au Préfet de Paris de réquisitionner l'immeuble du 35 rue Ripoche pour de l'hébergement d'urgence, et la Maire de Paris d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) dans l'objectif de créer des logements sociaux ou une résidence sociale.**